

L'an deux mil dix sept et le 12 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARDY Philippe.

Présents : Messieurs HARDY Philippe, MACCHI Jacques, GILLES Jean-François, SCHOENECKER Jean-Louis, DESHAYES Marc, ZECH Guillaume, Mme GIROUX Céline, MM. ROBIN Denis, GALL Pascal, HENOT Jean-Paul, RAPT Guy, FOUSSE Jean-Paul.

Absents excusés : MAUL Ludovic, SELTZER Gérard.

M. COURRIER François est absent pour les deux premières délibérations.

Secrétaire de séance : M. ZECH

Les convocations ont été adressées le 6 juin 2017 avec l'ordre du jour suivant :

- (7.5) Subvention séjours linguistiques
- (8.3) Convention de prestations de services pour le débroussaillage
- (9.1) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- Motion contre la réforme des cartes nationales d'identité
- Information du Conseil Municipal dans le cadre des délégations accordées au Maire

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 avril 2017 qui est adopté à l'unanimité.

18/2017: (7.5) SUBVENTION POUR SEJOURS LINGUISTIQUES DES ELEVES DU LYCEE LOUIS VINCENT.

Les représentants des associations PEEP et FCPE du lycée « Louis Vincent », par courrier du 19 mai 2017, ont fait part de l'organisation de séjours linguistiques en 2017 et sollicitent l'aide financière de la commune.

Un élève du lycée « Louis Vincent », doit participer à un séjour linguistique.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 35 € par élève de la commune exclusivement pour les séjours linguistiques. Cette subvention sera versée directement aux familles concernées, à l'issue du séjour linguistique, au vu de la liste des participants, fournie par l'association.

Délibération prise à l'unanimité.

19/2017: (8.3) CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES.

Le Maire rappelle la délibération du 17 juin 2013 par laquelle le Conseil Municipal décidait de renouveler la convention de prestation de service au profit de la commune pour le déneigement de la voirie communale et une autre convention de prestation de service au profit de la commune pour l'entretien des accotements et haies, passée avec Jean-Paul SAMSON.

M. SAMSON a fait savoir son souhait de ne pas renouveler la convention relative au déneigement.

Le Maire rappelle le tarif appliqué pour entretien des accotements et réseaux de haies : 60 € HT de l'heure.

A la demande de M. Jean-Paul SAMSON, le tarif pour l'entretien des accotements et réseaux de haies passe de 60 € HT / heure à 65 € HT / heure.

Le Conseil Municipal :

- accepte le nouveau tarif
- décide de renouveler la convention de prestation de service pour l'entretien des accotements et haies
- autorise le Maire à la signer avec M. Jean-Paul SAMSON

Délibération prise à l'unanimité.

20/2017: (9.1) APPROBATION DU RAPPORT DE L'EAU.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de l'eau 2016, tel que présenté par le Maire, qui explique que le rapport de l'Agence Régionale de Santé (ARS) est manquant car il n'a pas encore été reçu en mairie.

Délibération prise à l'unanimité.

MOTION CONTRE LA REFORME DES DEMANDES DE CARTES D'IDENTITE ET DES PASSEPORTS.

Le décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 sur la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et cartes nationales d'identité réforme de façon substantielle la procédure de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) en mettant fin notamment au principe de territorialisation, et en instaurant une possibilité de pré-déclaration en ligne pour les demandeurs.

En effet, depuis mars 2017, seules les communes équipées d'un dispositif de recueil pour prise d'empreintes numérisées sont habilitées à délivrer les CNI, sachant que notre département ne compte que 27 communes disposant de cet équipement.

Si, dans le même temps, les demandeurs de CNI pourront réaliser une pré-déclaration en ligne auprès de l'une de ces communes, il faut souligner que cette démarche, censée réduire ensuite le temps d'attente au guichet, n'évitera pas à nos administrés les contraintes de déplacement.

Malgré le tollé provoqué par cette mesure au sein des élus locaux et la demande de report et de révision de cette réforme exprimée par l'Association des Maires de France, l'Etat a choisi de maintenir cette réforme, appliquée dans la précipitation.

Considérant que les communes dorénavant chargées des CNI seront confrontées à un afflux des demandes qui risque d'augmenter les délais de traitement des dossiers d'autant plus qu'il entraîne une augmentation de charges de personnel que très partiellement compensé par l'Etat ;
Considérant que cette nouvelle procédure va engendrer de réelles difficultés pour nos habitants, et particulièrement pour les personnes peu mobiles, difficultés que la pré-déclaration en ligne ne saurait résoudre ;

Considérant que cette réforme ne peut que contribuer à la dégradation des services publics de proximité auxquels les élus locaux sont attachés ;

Considérant encore qu'elle s'inscrit dans la droite ligne des politiques menées depuis des décennies et consistant à vider les communes de toute substance jusqu'à aboutir à leur disparition ;

Je vous propose donc de nous opposer fermement à cette mesure et de demander une multiplication des dispositifs de recueil pour prise d'empreintes numérisées et leur affectation en concertation avec les élus locaux.

Motion prise à l'unanimité.

INFORMATIONS

Convention MATEC

Vu le vote du budget, vu la délégation accordée par le Conseil Municipal en terme de marchés, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé, avec MATEC (Moselle Agence Technique), la convention pour une prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage en vue de l'aménagement des rues des Jardiniers, du Ruisseau et aux Chevaux. Cette prestation s'élève à 3 480 € HT soit 4 176 € TTC.

Contrat de location du nouvel ordinateur

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a été nécessaire de changer l'ordinateur. La société Atmosphère qui gère la maintenance informatique et la sauvegarde externalisée (contrats signés en mars 2015 (contrat de maintenance 5h/an : 400 € HT – sauvegarde externalisée : 300 € HT/an) a proposé la formule de location pour le remplacement de l'ordinateur.

Le contrat de location a été signé avec la société GRENKE, pour une durée de trois ans, avec douze loyers de 117,00 € HT soit 140,40 € TTC.

Décision modificative de crédits

Afin de procéder au paiement du logiciel antivirus en section d'investissement, il convenait de faire les virements de crédits suivants:

- compte 2051 – opération 92 :	+ 29,95 €
- compte 020 (dépenses imprévues):	- 29,95 €

Cette décision modificative n'a pas fait l'objet d'une délibération, vu que les crédits nécessaires ont été pris sur le compte « dépenses imprévues ».

Tous les membres du Conseil Municipal avaient reçu, par mail, avant cette séance, le compte-rendu du dernier conseil communautaire de la Communauté de Communes Mad et Moselle du 23 mai 2017. Après débats et vue l'urgence, il est décidé de prendre une motion concernant le retrait de la Commune de Lorry-Mardigny de la Communauté de Communes Mad et Moselle.

MOTION : RETRAIT DE LA COMMUNE DE LORRY-MARDIGNY DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAD ET MOSELLE

Le Maire, Philippe HARDY, présente aux membres du Conseil Municipal le compte-rendu du dernier conseil communautaire qui s'est tenu à Thiaucourt le 23 mai 2017. Il commente le point 9 : questions diverses-retrait de la commune de Lorry-Mardigny.

Le Conseil Municipal note que M. le Président de la Communauté de Communes de Mad et Moselle proposera d'inscrire le point sur le retrait de la commune de Lorry-Mardigny probablement à la rentrée de septembre.

Le conseil municipal réaffirme sa volonté de vouloir obtenir au plus tôt une décision de Mad et Moselle, permettant d'intégrer la Communauté de Communes du Sud Messin au 1^{er} janvier 2018, volonté qu'il avait clairement exprimée lors de sa rencontre avec M. JACQUIN. Le Conseil Municipal insiste sur le fait qu'il y a, indépendamment du vote du conseil communautaire, une

procédure de consultation des communes de la CCM&M ainsi que de la communauté de communes d'accueil, que le Président de Mad et Moselle ne peut ignorer.

En conséquence, le conseil municipal demande l'inscription de ce point au prochain conseil communautaire qui se tiendra à Novéant sur Moselle le 27 juin 2017.

Motion prise à l'unanimité.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance les jours et ans susdits.

Liste des délibérations du 12 juin 2017 :

- 18/2017 (7.5) *Subventions* Subvention pour séjours linguistiques des élèves du lycée Louis Vincent
- 19/2017 (8.3) *Voirie* Convention de prestation de service pour le débroussaillage
- 20/2017 (9.1) *Autres domaines de compétences des communes* Approbation du rapport de l'eau

Signatures

HARDY Philippe

MACCHI Jacques

GILLES Jean-François

MAUL Ludovic
absent

SCHOENECKER Jean-Louis

DESHAYES Marc

ZECH Guillaume

SELTZER Gérard
absent

COURRIER François

GIROUX Céline

ROBIN Denis

GALL Pascal

HENOT Jean-Paul

RAPT Guy

FOUSSE Jean-Paul